

## CONTRAT DE PRESTATION

# Développement de la plateforme SeniorAffinités

Contrat de prestation de services conclu entre CyberScale OÜ et HOTTOT Matisé SAS, portant sur la conception et le développement du MVP de la plateforme SeniorAffinités.

PRESTATAIRE

**CyberScale  
OÜ**

CyberScale OÜ — Agence de développement web

CLIENT

**HOTTOT Matisé  
SAS**

DATE

**Juin  
2026**

RÉFÉRENCE

**cf. proposition commerciale  
réf. Plutio**

cyber-scale.me

## Entre les soussignés

### LE PRESTATAIRE

**CyberScale OÜ**, société à responsabilité limitée de droit estonien (société à associé unique),

Numéro d'enregistrement (äriregister) :  
**16494814**

Numéro de TVA intracommunautaire :  
**EE102585782**

Siège : Sepapaja tn 6, Lasnamäe linnaosa, 15551 Tallinn, Harju maakond, Estonie

Représentée par **Adam Rotard**, gérant (juhatuse liige) et associé unique, ci-après désigné « **le Prestataire** ».

### LE CLIENT

**HOTTOT Matisé SAS**, société par actions simplifiée en cours de constitution,

Présidente : **Adèle Hottot** (98 % du capital, non salariée)

Directeur commercial : **Yves Hottot** (2 % du capital, non salarié)

Siège social envisagé : Saint-Martin (97150) Kbis, SIREN, adresse définitive et numéro de TVA communiqués dès l'immatriculation, ci-après désigné « **le Client** ».

### Société en cours de constitution

Le signataire du présent contrat pour le compte du Client agit « au nom et pour le compte de la société HOTTOT Matisé SAS en cours de constitution ». Conformément à l'article L. 210-6 du Code de commerce et à l'article 1843 du Code civil, l'ensemble des engagements souscrits au titre du présent contrat seront repris de plein droit par la société HOTTOT Matisé SAS à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sans qu'il soit besoin d'aucun acte supplémentaire. En cas de non-reprise ou de non-immatriculation dans un délai raisonnable, le signataire sera solidairement tenu à l'exécution des obligations souscrites.

Le Prestataire et le Client sont désignés ensemble « **les Parties** » et individuellement « **la Partie** ».

Il est convenu ce qui suit.

## 1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire s'engage à concevoir, développer et livrer la plateforme numérique **SeniorAffinités** — service de mise en relation et de rencontres destiné aux personnes de plus de soixante ans — pour le compte du Client.

Le Prestataire intervient dans le cadre d'une obligation de moyens, mobilisant les compétences et ressources nécessaires à la réalisation de la prestation selon les règles de l'art.

## 2 Documents contractuels et ordre de priorité

Les documents suivants forment un ensemble contractuel indissociable. En cas de contradiction entre eux, l'ordre de priorité décroissant est :

- Le présent contrat de prestation ;
- La proposition commerciale (devis) réf. Plutio transmise au Client ;
- La Checklist de validation de la livraison SeniorAffinités établie par le Prestataire.

Le présent contrat définit les conditions juridiques et financières. Il renvoie aux documents susmentionnés pour le détail du périmètre fonctionnel, des livrables et du prix — sans les reproduire.

## 3 Conditions financières

### 3.1 PRIX

Le montant total de la prestation est fixé à **12 750 € (douze mille sept cent cinquante euros)**, décomposé comme suit :

Lot	Montant HT
Lot 1	8 750 €
Lot 2	4 000 €
<b>Total</b>	<b>12 750 €</b>

Le détail des prestations incluses dans chaque lot figure dans la proposition commerciale réf. Plutio.

### 3.2 RÉGIME DE TVA — AUTOLIQUIDATION

CyberScale OÜ est un assujetti établi en Estonie (UE). Dès lors que le Client est assujetti à la TVA dans un autre État membre de l'Union européenne, les prestations de services relèvent du mécanisme d'**autoliquidation par le preneur** prévu à l'article 196 de la directive 2006/112/CE (transposé en France à l'article 283-2 du CGI) : la TVA est déclarée et acquittée par le Client, et les factures du Prestataire sont émises sans TVA, avec la mention « Autoliquidation / Reverse charge ». À défaut de transmission d'un numéro de TVA intracommunautaire valide par le Client, la facturation s'effectuera nette de toute TVA estonienne conformément aux règles applicables.

### 3.3 ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

Échéance	Déclencheur	Montant
<b>Acompte (30 %)</b>	Signature du contrat / bon pour accord et démarrage	<b>3 825 €</b>
<b>Intermédiaire (35 %)</b>	Livraison et validation formelle du Lot 1 par le Client	<b>4 462,50 €</b>
<b>Solde (35 %)</b>	Validation formelle du Lot 2 et remise intégrale des livrables	<b>4 462,50 €</b>

Le paiement de chaque échéance conditionne la poursuite de la prestation. La livraison du Lot 2 et la remise de l'intégralité des livrables (codes sources, documentation, accès, éléments IA) interviennent concomitamment au déclenchement du solde.

### 3.4 MODALITÉS DE FACTURATION ET RETARD DE PAIEMENT

Les factures sont émises par le Prestataire à chaque échéance contractuelle et payables sous **quinze (15) jours calendaires** à compter de leur date de réception, par virement bancaire sur le compte indiqué sur la facture. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur majoré de cinq points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture impayée (conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce).

En cas de retard supérieur à quinze (15) jours calendaires, le Prestataire se réserve le droit de suspendre la prestation jusqu'au complet paiement, sans préjudice de tout dommage et intérêts.

## 4 Obligations et collaboration des parties

### 4.1 OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à :

- réaliser les développements convenus avec diligence et selon les règles de l'art ;
- informer le Client de tout aléa susceptible d'affecter le planning ou le périmètre ;
- livrer chaque lot conformément à la Checklist de validation ;
- assurer la confidentialité des informations transmises par le Client.

## 4.2 OBLIGATIONS DU CLIENT

La bonne exécution de la prestation requiert la collaboration active du Client, qui s'engage à :

- désigner un interlocuteur unique, disponible pour répondre aux questions et arbitrages ;
- fournir en temps utile les informations, contenus, accès et décisions nécessaires à l'avancement ;
- effectuer les recettes et valider (ou refuser avec précision motivée) les livrables dans les délais convenus ;
- transmettre son numéro de TVA intracommunautaire dès l'immatriculation de la société ;
- régler les factures aux échéances contractuelles.

Tout retard imputable au Client (absence de validation, informations manquantes, non-paiement) suspend d'autant les obligations du Prestataire et peut conduire à un report du planning sans engager la responsabilité du Prestataire.

## 5 Livraison, réception et validation

Chaque lot fait l'objet d'une livraison formelle. À la livraison, le Prestataire remet au Client un accès à l'environnement de recette ainsi que la Checklist de validation correspondante, qui constitue la référence de conformité.

Le Client dispose d'un délai de **sept (7) jours ouvrés** à compter de la livraison pour procéder à la recette. À l'issue de ce délai, la validation est réputée acquise soit expressément (bon pour validation écrit), soit tacitement (absence de refus motivé dans le délai imparti).

Tout refus doit être formulé par écrit, avec identification précise des points non conformes au regard de la Checklist. Le Prestataire procède alors aux corrections et livre une version corrigée. La validation du Lot 1 conditionne le déclenchement de la deuxième échéance de paiement. La validation du Lot 2 conditionne le solde et la cession des droits de propriété intellectuelle.

## 6 Garantie et maintenance

### 6.1 GARANTIE CORRECTIVE OFFERTE

À compter de la validation définitive du Lot 2 (recette finale), le Prestataire assure, à titre gratuit, la **correction des anomalies** — défaut de conformité par rapport à la Checklist ou bug bloquant — pendant une durée d'**un (1) mois calendaire**. Sont exclus de cette garantie : les demandes d'évolution, les anomalies résultant d'une utilisation non conforme, d'une modification effectuée par le Client ou un tiers, ou d'un environnement non maîtrisé par le Prestataire.

## 6.2 MAINTENANCE POST-GARANTIE

Au-delà du premier mois offert, toute maintenance (corrective, évolutive ou d'infrastructure) relève d'un **forfait optionnel distinct**, soumis à un accord séparé entre les Parties. Le Prestataire n'est tenu à aucune obligation de maintenance au-delà de la période de garantie en l'absence d'un tel accord.

## 7 Propriété intellectuelle et remise des livrables

### 7.1 CESSION DES DROITS

En contrepartie du paiement intégral du prix convenu, le Prestataire cède au Client, de manière complète et définitive, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les éléments développés **spécifiquement** pour le projet SeniorAffinités, notamment :

- le code source (front-end, back-end, base de données) ;
- les documentations techniques et fonctionnelles ;
- les prompts, workflows, automatisations et agents d'intelligence artificielle ;
- tout autre livrable réalisé dans le cadre du présent chantier.

La cession porte sur tous les modes d'exploitation, pour le monde entier et pour **toute la durée légale de protection des droits d'auteur**, soit, en l'état actuel du droit, la durée de vie de l'auteur augmentée de soixante-dix (70) ans après son décès. Elle prend effet à la date du paiement intégral du solde.

### 7.2 REMISE ET AUTONOMIE DU CLIENT

Le Prestataire remet au Client l'**intégralité de la production réalisée** dans le cadre du chantier — codes sources, dépôts Git, configurations, accès, documentation, éléments IA — afin de permettre au Client d'être **pleinement autonome** dans l'exploitation, l'évolution et la maintenance de la plateforme, sans dépendance technique au Prestataire.

### 7.3 RÉSERVE DES BRIQUES PRÉEXISTANTES

La cession ne porte pas sur les savoir-faire, méthodologies, briques génériques, bibliothèques open source et outils du Prestataire, qui les conserve librement. Le Prestataire garantit que leur utilisation dans le projet n'entrave pas les droits cédés au Client.

#### 7.4 COMPTES, ACCÈS ET RÉVERSIBILITÉ

Dans une logique de réversibilité et d'absence de dépendance, les comptes de services tiers nécessaires au projet — notamment **OVH, Stripe, OpenAI et Anthropic** — sont créés et détenus au nom du Client. Le Prestataire utilise, **dès que possible en cours de développement**, les accès fournis par le Client, sous réserve que ce dernier les transmette dans des délais raisonnables ne retardant pas la prestation. À défaut de fourniture en temps utile, le Prestataire peut recourir provisoirement à ses propres accès pour ne pas bloquer l'avancement, à charge de bascule sur les comptes du Client dès leur mise à disposition.

Le dépôt de code source du projet est un **dépôt Git privé hébergé sous le contrôle du Client** (GitHub ou équivalent). Le Prestataire conduit les développements sur son propre environnement et son propre dépôt, lequel alimente son infrastructure de recette (sauvegardes, déploiement continu, bases de données). **À chaque livraison et validation de lot**, le Prestataire dépose sur le dépôt du Client le code source complet correspondant au lot validé, conformément à l'article 5 et au transfert de propriété intellectuelle prévu à l'article 7.1.

## 8 Confidentialité

Chaque Partie s'engage à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations de nature technique, commerciale, financière ou stratégique communiquées par l'autre Partie dans le cadre de l'exécution du présent contrat (ci-après « Informations confidentielles »).

Les Informations confidentielles ne peuvent être divulguées à des tiers sans l'accord écrit préalable de la Partie concernée, sauf obligation légale ou réglementaire. Chaque Partie veille à ce que ses collaborateurs et sous-traitants éventuels soient soumis à une obligation de confidentialité équivalente.

La présente obligation de confidentialité survit à l'expiration ou à la résiliation du contrat pour une durée de **trois (3) ans**.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations qui étaient déjà dans le domaine public à la date de leur communication, qui le deviennent sans faute de la Partie réceptrice, ou que la Partie réceptrice détenait déjà légitimement.

## 9 Responsabilité

Le Prestataire intervient dans le cadre d'une **obligation de moyens**. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de ses prestations.

En tout état de cause, la responsabilité totale du Prestataire au titre du présent contrat est plafonnée au **montant total hors taxes effectivement perçu** au titre du présent contrat.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable :

- des dommages indirects, incluant notamment les pertes de chiffre d'affaires, de clientèle, de données, de bénéfices, ou d'image ;
- des dommages résultant d'une utilisation non conforme de la plateforme par le Client ou des utilisateurs finaux ;
- des défaillances d'hébergeurs, prestataires tiers ou services externes (Stripe, etc.) ;
- des conséquences d'informations erronées ou incomplètes transmises par le Client.

## 10 Force majeure

Aucune Partie n'engage sa responsabilité en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, pour autant que cet événement soit imprévisible, irrésistible et extérieur à la Partie concernée.

La Partie empêchée notifie l'autre Partie sans délai. Les obligations des deux Parties sont suspendues le temps de la durée de l'empêchement. Si l'empêchement se prolonge au-delà de soixante (60) jours, chacune des Parties pourra résilier le contrat de plein droit par notification écrite, sans indemnité au-delà des sommes dues au prorata des prestations effectuées.

## 11 Résiliation

### 11.1 RÉSILIATION POUR MANQUEMENT

En cas de manquement grave par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, l'autre Partie peut résilier le contrat à l'issue d'une **mise en demeure**, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel, identifiant le manquement reproché et invitant à y remédier. La résiliation prend effet si le manquement n'a pas été corrigé dans un délai de **quinze (15) jours calendaires** à compter de la réception de cette mise en demeure.

## 11.2 EFFETS DE LA RÉSILIATION

En cas de résiliation :

- Le Client règle au Prestataire les sommes correspondant aux prestations effectivement réalisées et validées jusqu'à la date de résiliation, calculées au prorata du travail accompli ;
- Le Prestataire remet au Client les livrables produits jusqu'à cette date, dans l'état où ils se trouvent, sans garantie de complétude fonctionnelle ;
- La cession des droits de propriété intellectuelle sur les livrables remis est subordonnée au complet paiement des sommes dues.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au-delà des sommes dues au titre des prestations réalisées, sauf faute caractérisée de la Partie défaillante.

## 12 Données personnelles et RGPD

La plateforme SeniorAffinités est amenée à traiter des données personnelles de ses utilisateurs, y compris des données potentiellement sensibles (âge, situation relationnelle, préférences). Dans ce cadre :

- Le **Client** est le **responsable de traitement** au sens du RGPD (règlement UE 2016/679) pour les données des utilisateurs finaux de la plateforme. Il lui appartient de mettre en place les mesures requises (politique de confidentialité, mentions légales, registre des traitements, etc.) ;
- Le **Prestataire**, dans la mesure où il accède aux données dans le cadre du développement et de la maintenance, agit en qualité de **sous-traitant** au sens de l'article 28 du RGPD. Il s'engage à traiter les données uniquement sur instruction documentée du Client, à en assurer la sécurité, et à ne pas les transférer à des tiers non autorisés ;
- Un accord de traitement des données (DPA) distinct pourra être formalisé entre les Parties si le Client le requiert.

## 13 Droit applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis au **droit français**, à l'exclusion de toute autre convention internationale.

En cas de différend relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent contrat, les Parties s'engagent à rechercher une **solution amiable** dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend par l'une des Parties à l'autre.

À défaut de résolution amiable dans ce délai, toute contestation sera soumise à la compétence exclusive des **tribunaux français** du ressort territorialement compétent.

## 14 Acceptation et signature

Le présent contrat est annexé à la **proposition commerciale réf. Plutio** transmise au Client et accessible en ligne. L'acceptation de cette proposition par le Client, par voie électronique sur la plateforme Plutio, emporte de plein droit acceptation et signature du présent contrat : la section « Conditions » de la proposition renvoie expressément au présent contrat et stipule que son acceptation vaut accord sur l'ensemble de ses termes.

Cette acceptation électronique, **horodatée et conservée par le Prestataire**, vaut signature du présent contrat par le Client au sens du règlement (UE) n° 910/2014 (eIDAS) et de l'article 1367 du Code civil. La date et l'identité du signataire sont celles enregistrées par la plateforme Plutio lors de l'acceptation.

Ce contrat constitue l'accord complet entre les Parties sur son objet et remplace tout échange antérieur à ce sujet. Toute modification doit faire l'objet d'un avenant écrit signé des deux Parties.